

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 08 avril 2021 A LANTRIAIC .

Essentiellement axée sur le vote des budgets 2021, les premiers de la mandature en cours, la réunion a débuté par un petit mot d'introduction du Président. Jean-Marc Fargier a souligné que les conditions d'élaboration des documents budgétaires sont dans l'ensemble plutôt favorables, grâce aux bons résultats de l'exercice 2020. Il relève toutefois les incertitudes pour 2021 qui incitent à la prudence, et sont dues à la fois :

- à la persistance de la crise sanitaire qui engendre des dépenses supplémentaires, et laisse planer des inquiétudes pour l'avenir,

- un manque de visibilité au niveau des recettes 2021 du budget petite enfance, suite à une nouvelle contractualisation en cours avec la CAF,

- certains coûts de fonctionnement qui augmentent : la mise en œuvre des plans d'action liés à la compétence GEMAPI s'annonce comme un défi financier d'ampleur ; Les coûts liés à la collecte et au traitement des ordures ménagères s'amplifient et 2021 voit la flambée d'un impôt national peu connu : la TGAP – taxe générale sur les activités polluantes-; L'accroissement de la participation de la CCMLM au sein de l'office de tourisme est lié aux difficultés rencontrées par la patinoire et la persistance de la crise sanitaire va accentuer les problèmes.

- en matière de fiscalité et de dotations d'Etat: forte baisse de la CFE -cotisation foncière des entreprises - en lien avec la fermeture de certaines entreprises sur notre territoire et de la CVAE -cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises- diminution de la DGF -dotation globale de fonctionnement-. La suppression de la taxe d'habitation dont les modalités de compensation sont figées sur l'année 2017 accentue le phénomène de réduction des recettes fiscales.

André Defay complète l'analyse du Président et apporte des précisions sur quelques points spécifiques des différents budgets :

- L'élaboration des budgets s'est faite sans recours à l'emprunt ni augmentation de la fiscalité (à l'exception de la taxe GEMAPI et du taux OM). Il est à noter que la réforme de la taxe d'habitation et la fermeture de certaines entreprises induit une très forte perte de produit fiscal. Un travail de fond sur l'optimisation de nos bases fiscales s'avère donc indispensable.
- Après une année 2020 de transition, la CCMLM reprend son programme d'investissement (notamment 2^{ème} tranche des travaux sur la gare de Lantriac) . Le faible endettement permettra de financer aisément les projets futurs tout en veillant à leur niveau de subventionnement.
- Station de ski : un budget sur fond de crise COVID avec une très bonne saison de ski nordique mais une saison de ski alpin limitée à l'exploitation du fil neige. Le budget s'équilibre grâce aux recettes de l'aide exceptionnelle du gouvernement pour les stations de ski et un soutien du département. Recette également perçue de l'ASP concernant l'indemnisation de l'activité partielle des saisonniers.
- Ordures ménagères : Une augmentation importante de la participation au Sictom Emblavez Meygal et donc une augmentation de la redevance (décidée par le Sictom). Pour le Sictom entre Monts et Vallées, nécessaire augmentation de la taxe d'enlèvement des OM de 11.5% à 11.9% pour pallier l'écart entre dépenses et recettes. A noter le projet en cours de création d'un syndicat départemental de traitement, tri ,et transport des OM .
- Pour les résidences services, le budget est stable mais il s'avère nécessaire de trouver rapidement trois nouveaux locataires pour les logements disponibles.
- Le budget de Colempce est stable mais reste assujetti aux aides COVID perçues par l'école de la nature.
- ZA : Poursuite de l'opération de la ZA de St Julien Chapeuil après acquisition des terrains et étude en 2020. Il sera nécessaire de travailler au plus tôt avec la commune de St Pierre Eynac sur le foncier proche de la ZA de Lachamp. Le projet de schéma foncier économique dans le cadre du PLUI sera abordé prochainement par le cabinet CAMPUS.

Après avoir affecté les résultats de l'ensemble des budgets intercommunaux, le conseil communautaire s'est penché sur les différentes propositions. A l'aide de documents préparatoires, les différents postes des budgets de fonctionnement et d'investissement ont été visualisés et commentés. Les budgets primitifs ont été adoptés à l'unanimité et peuvent se résumer ainsi :

Budget principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	3 343 833.00 €	3 495 515.00€	1 111 810.01€	643 999.13€
Op d'ordre	461 576.00€	109 894.00€	109 894.00€	461 576.00€
Résultats reportés		200 000.00€		140 210.88€
Restes à réaliser			24 082.00€	
Total	3 805 409.00€	3 805 409.00€	1 245 786.01€	1 245 786 01€

Budget petite enfance	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 394 405.66€	1 270 520.00€	93 074.58€	74 000.00€
Op d'ordre	31 754.00€	3 223.00 €	3 223.00 €	31 754.00€
Résultats reportés		152 416.66 €	3 681.03€	
Restes à réaliser			5 775.39€	
Total	1 426 159.66 €	1 426 159.66€	105 754.00€	105 754.00€

Budget Résidences personnes âgées	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	60 504.00€	122 138.00	67 515.50€	60 710.00€
Op d'ordre	61 634.00€	0€	0	61 634.00€
Résultats reportés			54 828.50€	
Restes à réaliser				
Total	122 138.00 €	122 138.00€	122 344.00€	122 344.00€

Budget Colempce	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	18 739.44€	52 014.00€	44 961.65€	0€
Op d'ordre	113 634.00€	78 027.00€	78 027.00€	113 634.00€
Résultats reportés		2 332.44€		9 354.65€
Restes à réaliser				
Total	132 373.44€	132 373.44€	122 988.65€	122 988.65€

**Budget station
ski et domaine
nordique**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	242 375.00€	289 459.86€	86 449.81€	15 000.00€
Op d'ordre	79 412.20€	25 964.00€	25 964.00€	79 412.20 €
Résultats reportés		6 363.34€	0	33 094.94 €
Restes à réaliser			63 093.33€	48 000.00€
total	321 787.20 €	321 787.20€	175 507.14 €	175 507.14€

Budget OM

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 376 215.97€	1 352 754.00€	0	0€
Op d'ordre				
Résultats reportés		23 461.97 €		
Total	1 376 215.97€	1 376 215.97 €	0	0

**Budget
Transports
scolaires**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	19 200.00€	19 200.00€	5 000.00€	0€
Résultats reportés				5 000€
Total	19 200.00€	19 200.00€	5 000.00€	5 000.00€

Budget Zone d'activité	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	442 613.65€	572 532.00€	250 000.00€	0
Op d'ordre	701 265.35 €	572 532.00€	572 532.00€	701 265.35€
Résultats reportés	1 185.00€			121 266.65€
Restes à réaliser				
Total	1 145 064.00€	1 145 064.00€	822 532.00 €	822 532.00€

Fiscalité : Fixation du produit attendu 2021 de la taxe GEMAPI à 60 000€ / Fixation du taux de TEOM 2021 à 11.9%.

Pas de modification pour les taux de fiscalité directe locale pour lesquels la CCMLM conserve son pouvoir de vote qui restent donc fixés comme ci-dessous :

	Taux votés
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3.16%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	17.48%
Cotisation foncière des entreprises	27.82%

Culture :

Mme Mauté présente le **projet éducation artistique et culturelle** : Une convention territoriale pour le développement de l'éducation artistique et culturelle a été établie entre la Communauté de communes et différents partenaires (DRAC, Ministère de l'Education Nationale, DRAAF, Région, Département, CAF et réseau Canopée).

Pour 2021-2022 la communauté de communes souhaite présenter un projet intitulé « vent Eau Pierre : notre territoire source d'inspiration ». Ce projet se veut fédérateur auprès de l'ensemble des publics du territoire avec comme fil rouge la force des éléments et comme mode d'expression le design.

Il est donc demandé au conseil communautaire, sur la base de la proposition artistique d'Escale Design, d'autoriser le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir des financements auprès de la DRAC, la Région et le Département. Le conseil communautaire (une abstention) valide la proposition.

Ecole de musique intercommunale (unanimité): Depuis la rentrée de septembre 2021 et face aux restrictions sanitaires, les enseignements de l'école de musique ont dû se faire majoritairement en visio- conférence. Cette méthode d'enseignement ne peut pas s'appliquer aux cours de chorale et le Président propose un remboursement partiel (50%) des frais d'inscription, pour les élèves inscrits dans cette discipline.

Tourisme (une voix contre, 1 abstention) : Le Conseil communautaire décide de ne pas augmenter la taxe de séjour au réel sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Economie/Développement :

Adoption de la convention mobilité : Suite à la délibération en date du 18 mars 2021, qui acte le renoncement de la prise de compétence Mobilité par la communauté de communes, et après travail en commission, le conseil communautaire valide le projet de convention de coopération en matière de mobilité proposé par la Région (modification du chapitre 4 où il convient de rajouter la commune de Fay)

DIVERS :

- ✚ **Suite à la proposition du Président, Le Conseil communautaire décide** d'attribuer une indemnité de fonction à M Philippe Brun, conseiller communautaire délégué dans le domaine station de ski (alpin et nordique) et fixe le taux de cette indemnité à 5.66% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.
- ✚ **Accueils de loisirs :** Le conseil communautaire valide les tarifs relatifs aux prestations facturées aux familles par les accueils de loisirs intercommunaux pour l'été 2021. (séjour à Palavas les Flots 199€ / séjour insolite à Langeac 87€ / semaine d'initiation aux arts du cirque 50 €/ séjour sport d'eau à Lavalette 162 €/ nuit en yourte à Chaudeyrac 67€/ séjour nature à Lavalette 104€).
- ✚ Les contrats d'hébergement et de maintenance conclus avec SIRAP S.A.S.U arrivent à leur terme le 31 décembre prochain.(solution X'MAP pour cartographie en ligne). Le conseil communautaire confirme sa volonté de mettre fin aux contrats actuels conclus avec SIRAP à la date du 31 décembre 2021 et de ne pas souscrire de nouveaux contrats avec ce prestataire.
- ✚ Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2021 autorisant M le Président à engager la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU de Lantriac et à signer toutes pièces relatives à cette modification, le conseil communautaire précise les modalités de la mise à disposition de ce dossier au public.

Levée de la séance à 23 heures.